



L'essentiel & plus encore

MSA de Maine-et-Loire - juillet 2022

Je me connecte



Actualités réglementaires

Crise en Ukraine et crise porcine : les formulaires de prise en charge sont disponibles

Le Gouvernement a mis en place des dispositifs de prise en charge des cotisations sociales pour soutenir les exploitants et les employeurs touchés par la crise porcine et par la crise en Ukraine.

Si vous êtes touché(e) par la crise conjoncturelle rencontrée par la filière porcine, vous devez déposer un dossier de demande auprès de votre MSA **au plus tard le 9 septembre 2022**, pour bénéficier de cette prise en charge.

Si vous êtes touché(e) par la hausse des coûts liée à la guerre en Ukraine, votre dossier doit être adressé à votre MSA **au plus tard le 1er octobre 2022**.

Les formulaires de demande de prise en charge de cotisations sont disponibles sur votre site MSA.

[> Crise porcine](#)

[> Crise en Ukraine](#)

Application du nouveau taux de

Connaissez-vous le rescrit social ?

bonus-malus des contributions de chômage

Le dispositif « bonus-malus » consiste à moduler le taux de contribution d'assurance chômage en fonction du taux de séparation des entreprises concernées.

La première modulation du taux interviendra à partir du 1er septembre 2022. Elle sera calculée en fonction des fins de contrat de travail ou de missions d'intérim constatées entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022. Le taux de contribution applicable vous sera notifié, si vous êtes concerné(e), par votre MSA dans les premiers jours de septembre 2022.

[En savoir plus >](#)

Le guichet unique remplace les réseaux de CFE

Afin de simplifier vos démarches, un guichet unique électronique a remplacé les différents réseaux de CFE (Centres de Formalités des Entreprises).

Au 1er janvier 2023, il sera obligatoire et deviendra l'unique interface pour les formalités d'entreprise quelles que soient leur activité et leur structure juridique.

Votre caisse MSA sera destinataire de vos déclarations de création, de modification, de cessation d'activité auprès de ce guichet unique et procédera à leur validation. Jusqu'à cette date, vous pouvez vous rendre sur le site de ce guichet unique ou vous pouvez continuer à réaliser vos démarches directement auprès du CFE dont vous dépendez.

[Accéder au site du guichet unique >](#)

Crise aviaire : versement des premières aides

Dans le cadre de l'épidémie d'influenza aviaire, la MSA de Maine-et-Loire apporte son soutien aux

Vous avez un doute sur l'application, à une situation précise, d'une réglementation concernant les conditions d'affiliation, les cotisations et les contributions de sécurité sociale ? Le rescrit social vous permet de sécuriser vos pratiques afin de vous prémunir d'une éventuelle infraction.

[En savoir plus >](#)

Nouveaux taux de versement mobilité

Les taux de versement mobilité applicables au 1er juillet 2022 sont disponibles sur votre site MSA. Cette contribution, destinée à financer les transports en commun, doit être versée si vous employez au moins 11 salariés compris dans un périmètre de transport urbain. Vous pouvez rechercher le taux de versement transport applicable dans votre ville grâce à [ce moteur de recherche](#).

[Voir les nouveaux taux >](#)

Gel printemps 2021

Les exploitations agricoles touchées de façon importante par le gel de 2021 vont recevoir un courrier en août leur notifiant le montant de cette

exploitations touchées par l'abattage de leurs volailles en octroyant une aide au paiement des cotisations. Les exploitations concernées ont été informées par courrier fin juin.

Pour les exploitations avicoles touchées par un dépeuplement, un formulaire a été transmis par mail en juin. Nous vous invitons à le compléter afin d'identifier les difficultés rencontrées et vous soutenir par une aide et/ou un report de cotisations.

aide.

Pour les autres, un peu moins touchées mais ayant néanmoins déposé un dossier, la MSA n'est pas encore en mesure de verser une aide. En effet, elles sont encadrées par la règle des minimis qui génère un plafond pour l'ensemble des aides perçues et des précisions sont attendues du ministère pour cette étude. Nous reviendrons vers les exploitations concernées dès que possible.

Découvrir l'offre de service MSA >

Episode de grêle 2022

Suite à l'épisode de grêle, certaines productions dans le sud-est du département ont été fortement endommagées.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à prendre contact avec la MSA afin d'étudier la possibilité d'un report ou d'un échelonnement de vos cotisations : gestionentreprises.blf@msa49.msa.fr

MSA en ligne



C'est le moment de déclarer vos revenus professionnels

Vous êtes non-salarié agricole ou cotisant de solidarité ? Vous devez déclarer le montant de vos revenus professionnels. Cette déclaration constitue la référence annuelle de vos revenus professionnels quel que soit votre régime fiscal. La date limite de retour est fixée au **1er août 2022**. Rendez-vous dans Mon espace privé.

Le Tesa+ de A à Z !

Vous démarrez avec le Tesa+ ? Retrouvez nos conseils, nos tutos vidéo, notre FAQ, le manuel utilisateur... pour vous guider pas à pas dans l'utilisation du service. Et consultez le mode d'emploi complet du service sur le site tesa.msa.fr.

Bien démarrer avec le Tesa+ >

Quels revenus déclarer ? >

Visualiser et vérifier mes DSN

Pratique, notre service en ligne améliore la qualité de vos DSN (déclarations sociales nominatives) transmises en vous permettant de vérifier la période de dépôt et de visualiser vos DSN par fraction ainsi que le nombre d'anomalies. Vous recevez ainsi les informations pour les corriger.

[Accéder au service >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Vous aménagez ou construisez votre chai ?

Connaissez-vous monprojetdechai.fr ? Les services de Santé Sécurité au Travail de la MSA vous accompagnent dans la réflexion tout au long de votre projet. Ce site vous aide dans votre démarche afin d'allier conditions de travail, santé, productivité et qualité.

[Découvrir le site >](#)



Protéger sa peau, c'est essentiel !

Votre peau doit faire face à de multiples agressions et a besoin d'être protégée, surtout si vous travaillez en extérieur, au contact d'animaux ou si vous utilisez des produits dangereux. Il suffit pourtant de quelques gestes sûrs ou de changer vos habitudes pour limiter les conséquences

[Nos conseils >](#)

Se protéger des risques liés au contact avec les plantes

Certains végétaux contiennent des substances toxiques : le contact de ces plantes avec la peau, associé à une exposition solaire, est responsable de l'apparition des phytophotodermatoses. Il s'agit de réactions cutanées résultat de cette association plante-soleil.

Le service Santé et Sécurité au Travail est là pour vous aider à trouver des solutions adaptées à votre situation : santesecurite@msa49.msa.fr - 02 41 31 77 80

L'info en plus



Travailleurs saisonniers : les règles à connaître

Il est fréquent de recourir à l'emploi de travailleurs saisonniers. Vous devez toutefois respecter vos obligations habituelles : effectuer une déclaration préalable d'embauche (DPAE), établir un contrat de travail, vérifier que le salarié est en situation régulière s'il est étranger...

Faire le point >



Pour vos salariés, pensez aux Chèques-Vacances !

Le Chèque-Vacances est un outil de motivation et de fidélisation pour vos salariés. Avec votre intervention ou celle du comité social et économique (CSE), ils permettent de financer des vacances ainsi que des activités culturelles et de loisirs. Plus de 200 000 professionnels du tourisme et des loisirs les acceptent comme moyen de paiement.

En savoir plus >

Informations collectives - Problèmes de santé

La MSA met en place des réunions collectives à destination des exploitants qui rencontrent des problèmes de santé (en arrêt de travail ou non). Une occasion de présenter les aides MSA, comprendre les différents dispositifs, échanger avec un travailleur social, un infirmier et un médecin.

La prochaine session se tiendra le mardi 29 Novembre à 14h au siège de la MSA à Beaucouzé.

Sur inscription : actionsociale.blf@msa49.msa.fr

En savoir plus >

Les liens utiles

- > [Entreprendre, le site du Service Public](#)
- > [Ministère de l'économie et des finances](#)
- > [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
- > [Chambres d'agriculture](#)
- > [Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
- > [Ministère du travail](#)
- > [Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

Fortes chaleurs : protégez-vous !

Retrouvez sur Santé publique France conseils, chiffres, affiches, flyers... pour vous protéger, vous et vos salariés, efficacement en période de canicule.

> [En savoir plus](#)

Echéances

> Échéance DSN : **5/08 et 15/08**

> DRP : vous devez déclarer à la MSA le montant de vos revenus professionnels avant le **1er Août 2022** afin de calculer vos cotisations sociales et contributions obligatoires.

Nous contacter >



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire

© MSA 2022